

**INFORMATION**  
**EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE SURGERES**

L'épandage des boues de la station de Surgères par l'entreprise PECHEREAU aura lieu à l'été 2024, selon la disponibilité des parcelles destinées à être semées en colza, sur les parcelles agricoles mises à disposition par Monsieur PRANEUF, sur le territoire de la Commune de Saint Mard.

L'épandage sera effectué sur une surface de 23 ha à une dose de 2,3 TMS/ha ou 13 m3/ha, correspondant à une quantité de 250 m3.

Les boues apporteront au tournesol :

- 61 unités/ha d'azote
- 110 unités/ha de phosphore
- 25 unités/ha de potasse.

Les boues seront répandues dans le respect du bon voisinage par rapport aux habitations (100 mètres) et elles seront enfouies sous les 48 heures qui suivent l'épandage.

La personne en charge de l'épandage prendra les mesures nécessaires au nettoyage de la voirie en cas de dépôt de terre pouvant présenter des risques pour la circulation.

Je vous remercie de votre compréhension pour la gêne et les contraintes occasionnées par cet épandage.

A SURGERES, le 11 juin 2024

L'Adjoint au Maire,

  
**Jean-Yves ROUSSEAU.**

